

Paris, le 30 janvier 2020

SUITE A LA DECISION DE RELAXE CONCERNANT LE CARDINAL PHILIPPE BARBARIN

La Conférence des évêques de France prend acte de la décision de justice de ce jour concernant le cardinal Philippe Barbarin et l'assure de sa communion fraternelle dans cette phase nouvelle de sa vie qui s'ouvre au service du Christ et de l'Eglise.

Elle assure de sa gratitude les personnes victimes qui ont parlé et qui parlent pour l'œuvre de vérité qu'elles rendent possible.

Elle redit sa détermination à poursuivre le travail nécessaire face aux abus sexuels ou de pouvoir afin qu'ils ne se reproduisent plus dans l'Eglise.

+Mgr Eric de Moulins-Beaufort
Archevêque de Reims
Président de la Conférence des évêques de France



@Eglisecatho



Eglise catholique en France

CONTACT

RELATION MÉDIAS
TÉL. 06 26 12 65 07